



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE THUN-SAINT-AMAND

DEL N° 011/2023

Séance du 24 Mars 2023

Date de convocation

15 Mars 2023

Date d'affichage

15 Mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice :	15
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	12
Pour :	12
Contre :	0
Abstentions :	0

Monsieur le Maire se retire lors du vote et ne participe ni au vote ni au débat.

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 24 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël BROQUET, Maire,

Présents :

BROQUET Jean-Noël	GARCIA Christiane	BOURDON Philippe
PINOY Jacques	JOLY Denis	CHABANE Michel
GÉNOS Cathy	VINCKIER Annick	CORREA Emmanuel
BLOIS Olivier	COLLINET Patricia	MARIE Emilie
TAQUET Sabine	BENIT Marie-Agnès	COURTECUISSÉ Charles

Absents excusés ayant donné procuration :

COLLINET Patricia (Pouvoir donné à TAQUET Sabine), MARIE Emilie (Pouvoir donné à GÉNOS Cathy)

Absents excusés :

Néant

Absents non excusés :

CHABANE Michel, CORREA Emmanuel

Secrétaire de séance :

BOURDON Philippe

Objet : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-31, L 2122-21, L2313-1, L 2343- 1 et 2, et R 2342-1 à D 2342-12,

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la délibération N° 12/2022 du Conseil Municipal en date du 08 avril 2022 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2022,

Vu la délibération N° 29/2022 du Conseil Municipal en date du 28 Juin 2022 portant adoption de la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2022,

Vu la délibération N° 42/2022 du Conseil Municipal en date du 09 Septembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2022,

Vu la délibération N° 49/2022 du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2022 portant adoption de la décision modificative n°3 au budget de l'exercice 2022,
 Vu la délibération N° 63/2022 du Conseil Municipal en date du 07 Décembre 2022 portant adoption de la décision modificative n°4 au budget de l'exercice 2022,
 Vu l'état des restes à réaliser 2022 en dépenses et en recettes en date du 31 Décembre 2022,
 Vu la note de présentation brève et synthétique qui restera en annexe de la présente délibération,
 Vu le Compte Administratif présenté par Madame GENOS Cathy, 2^{ème} Adjointe aux Finances,

Monsieur le Maire,

Propose :

- de laisser la présidence à Madame GENOS Cathy, 2^{ème} Adjointe aux Finances conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales qui impose que lors du vote du Compte Administratif, la séance ne soit pas présidée par le Maire en exécution et invite ce dernier à se retirer lors du vote.

Madame GENOS Cathy, 2^{ème} Adjointe aux Finances,

Présente :

- La note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 ;
- Le Compte Administratif de Monsieur le Maire qui s'établit comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	877 495,98	G	976 503,36
	Section d'investissement	B	91 001,35	H	74 259,97
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	369 213,36 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	45 783,78 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	968 497,33	= G+H+I+J	1 465 760,47
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	101 000,00	L	51 200,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	101 000,00	= K+L	51 200,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	877 495,98	= G+I+K	1 345 716,72
	Section d'investissement	= B+D+F	192 001,35	= H+J+L	171 243,75
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 069 497,33	= G+H+I+J+K+L	1 516 960,47

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la note de présentation et le compte administratif de l'exercice 2022,
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,
- **Arrête** les résultats définitifs tels qu'ils sont résumés ci-avant,
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier Principal de Saint-Amand-les-Eaux après exercice du contrôle de la Sous-Préfecture de Valenciennes.

Fait les jours mois et an susdits

Le Maire,



J.N. BROQUET

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le **28 MARS 2023**

S²LOW

ID : 059-215905944-20230324-DEL0112023-BF



Note de
Présentation
Brève
Et
Synthétique
Du
Compte Administratif

De la commune de
THUN-SAINT-AMAND

Exercice 2022

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	P 03
Éléments du contexte de l'exercice 2022	P 04
1. Au niveau mondial	P 04
2. Au niveau communal	P 04
La section de fonctionnement	P 05
1. Généralités	P 05
2. Pour notre commune	P 05
3. Présentation par section	P 06
La section d'investissement	P 07
1. Généralités	P 07
2. Pour notre commune	P 07
3. Présentation par section	P 08
La fiscalité	P 08
La Dette	P 10
Le Personnel	P 11
Les Ratios	P 12

PRÉAMBULE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

Le Compte Administratif de la commune de THUN-SAINT-AMAND retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 Décembre 2022. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par Monsieur Jean-Michel MOYNAC, Trésorier de SAINT-AMAND-LES-EAUX.

Éléments du contexte de l'exercice 2022

1. Au niveau mondial

COVID 19 :

Il faut souligner le contexte particulier lié à la pandémie COVID 19 qui a pour la troisième année fortement impactée la gestion de la collectivité. Il a fallu s'adapter à la crise pour faire fonctionner au mieux les services de la collectivité.

Crise en Ukraine :

Début 2022, le conflit entre la Russie et l'Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières, notamment pour les céréales et encore plus pour le gaz, du fait d'anticipation d'une rupture des approvisionnements en provenance de Russie. Sous l'effet des mesures gouvernementales, l'inflation est restée un peu plus contenue en France (6 % sur un an en novembre contre 10,6 % en zone euro).

2. Au niveau communal

Remplacement d'une partie du personnel administratif :

Début 2022, suite au départ d'une agente à l'accueil et de notre Directrice Générale des Services, nous avons accueilli, en janvier, une nouvelle agente et en avril, notre nouveau Directeur Général des Services. En octobre, suite à un heureux événement, nous avons procédé au remplacement temporaire de notre second agent d'accueil.

Départ et non-remplacement d'agents aux services techniques et entretien des services : suite à la non-reconduction des contrats Parcours Emploi Compétences, nous avons réduit nos interventions techniques et optimisé au mieux les services pour répondre à toutes nos obligations.

Pour maîtriser au mieux les dépenses budgétaires, suite à l'augmentation des coûts, un travail de fonds a été demandé aux services pour optimiser les interventions. Pour conserver des marges de manœuvre, nous avons procédé à la réévaluation des tarifs municipaux pour permettre le financement des actions en cours et permettre le financement d'actions nouvelles.

La section de fonctionnement

1. Généralités

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe :

- **Toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité** (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions) ;
- **Toutes les recettes que la collectivité peut percevoir** des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissements que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des quatre grands impôts directs locaux, la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation générale de décentralisation (DGD).
- **L'excédent de recettes par rapport aux dépenses**, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus.

2. Pour notre commune

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, garderie, locations de salle...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice **2022** représentent **976 503,36 €** (hors report et restes à réaliser).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice **2022** représentent **877 495,98 €** (hors report et restes à réaliser).

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue le résultat de réalisation de l'exercice (hors report et restes à réaliser).

Pour l'exercice 2022, ce résultat est de **99 007,38 €**.

En incluant le report des exercices antérieurs (Appeler **002** sur la maquette budgétaire pour **2022 : 369 213,36 €**) et en retranchant les restes à réaliser qui sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever, mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice suivant (en fonctionnement **0,00 €**), le résultat de l'exercice **2022** cumulé se monte pour la section de fonctionnement à **468 220,74 €**.

L'excédent dégagé par la section de fonctionnement sera utilisé pour couvrir le déficit d'investissement de l'exercice **2022** de **20 757,60 €** et son solde de **447 463,14 €** sera affecté en report pour l'exercice **2023**.

3. Présentation par section

Chap.	Libellé	Mandats émis	Chap.	Libellé	Titres émis
011	Charge à caractère général	202 999,39 €	013	Atténuations de charges	4 084,94 €
012	Charges de personnel	410 364,90 €	70	Produits des services	45 787,94 €
014	Atténuation de produits	3 288,00 €	73	Impôts et taxes	748 900,85 €
65	Autres charges de gestion courantes	210 110,57 €	74	Dotations et participations	152 907,91 €
			75	Autres produits de gestion courante	10 848,88 €
Total des dépenses de gestion courante		826 762,86 €	Total des recettes de gestion courante		962 530,52 €
66	Charges financières	49 410,12 €	76	Produits Financiers	- €
67	Charges exceptionnelles	55,00 €	77	Produits Exceptionnels	13 972,84 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	78	Reprise sur Provisions semi-budgétaires	- €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		49 465,12 €	Total des recettes de réelles de Fonctionnement		976 503,36 €
042	Opérations ordre entre section	1 268,00 €	042	Opérations ordre entre section	- €
043	Opérations ordre intérieur section		043	Opérations ordre intérieur section	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 268,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		- €
TOTAL		877 495,98 €			976 503,36 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE					99007.38 €
			R002	Excédent de fonctionnement N-1	369 213.36 €
TOTAL		877 495,98 €			1 345 716,72 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE CUMULE					468 220,74 €

La section d'investissement

1. Généralités

La section d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme.

La section d'investissement comporte :

- **En dépenses** : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, opérations pour le compte de tiers...);
- **En recettes** : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

La section d'investissement, est par nature, celle qui a vocation à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

2. Pour notre commune

Les recettes d'investissement correspondent :

Aux sommes encaissées au titre de subventions (Département du Nord, C.A.P.H., Amendes de police) pour un montant de **54 785,24 €** pour l'exercice **2022** et appeler aussi recettes d'équipement.

A la récupération du FCTVA sur l'exercice N-2 pour un montant de **8059,56 €** et de la taxe d'aménagement (pour rappel le taux de notre commune est de 3,00%) pour un montant de **10 147,17 €** pour un total de **18 206,73 €** pour l'exercice **2022** appeler recettes financières.

Les recettes réelles d'investissement l'exercice **2022** représentent **72 991,97 €** (hors report et restes à réaliser).

A des recettes venant d'un transfert de la section de fonctionnement (les amortissements) pour un total de **1268,00 €** pour l'exercice **2022** appeler recettes d'ordre.

Le total des recettes d'investissement de l'exercice **2022** représente **74 259,97 €** (hors report et restes à réaliser).

Les dépenses d'investissement correspondent :

A toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de notre collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. Pour l'exercice **2022**, le montant des dépenses se monte à **53 448,65 €**.

Au remboursement en capital de la dette, pour l'exercice **2022**, le montant se monte à **37 552,70 €**.

Soit un total de dépense pour l'exercice **2022** de **91 001,35 €** (hors report et restes à réaliser).

L'écart entre le volume total des recettes d'investissement et celui des dépenses d'investissement constitue le résultat de réalisation de l'exercice (hors report et restes à réaliser).

Pour l'exercice **2022**, ce résultat est de **-16 741,38 €**.

En incluant le report des exercices antérieurs (Appeler **001** sur la maquette budgétaire pour **2022** : **45 783,78 €**) et en retranchant les restes à réaliser qui sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait l'objet d'un mandatement sur l'exercice qui vient de s'achever, mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur l'exercice suivant (en fonctionnement **-49 800,00 €**), le résultat de l'exercice **2022** cumulé se monte pour la section d'investissement à **-20 757,60 €**.

Le déficit de la section d'investissement sera couvert, sur l'exercice **2023** par le prélèvement au compte 1068 d'un montant de **20 757,60 €** sur le résultat de la section de fonctionnement.

3. Présentation par section

Chap.	Libellé	Mandats émis	Chap.	Libellé	Titres émis
20	Immobilisations incorporelles	12 888,30 €	13	Subventions d'investissement	54 785,24 €
21	Immobilisations corporelles	24 277,55 €			
23	Immobilisations en cours	16 282,80 €			
Total des dépenses d'équipement		53 448,65 €	Total des recettes d'équipement		54 785,24 €
16	Emprunts et dettes	37 552,70 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	18 206,73 €
Total des dépenses financières		37 552,70 €	Total des recettes financières		18 206,73 €
040	Opérations ordre entre section		040	Opérations ordre entre section	1 268,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		- €	Total des recettes d'ordre d'investissement		1 268,00 €
TOTAL		91 001,35 €			74 259,97 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE					-16741,38 €
			R001	Excédent d'investissement N-1	45 783,78 €
TOTAL		91 001,35 €			120 043,75 €
RESTES A REALISER A REPORTER SUR 2023					
Dépenses		101 000,00 €	Recettes		51 200,00 €
TOTAL		192 001,35 €			171 243,85 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE CUMULE					- 20757,60 €

La fiscalité

On distingue deux types de fiscalité :

La fiscalité directe qui regroupe tous les impôts et taxes payables directement et nominativement par une personne morale ou une personne physique sans possibilité de récupération du tout ou d'une partie.

Les impôts directs incluent notamment : Taxe Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Contribution Economique Territoriale, la REOM ou TEOM pour les déchets...

La fiscalité indirecte taxe sur la valeur ajoutée sur les biens de consommation ou les services payés par les contribuables par le biais des ventes des commerçants et entreprises, etc.

Les impôts directs incluent notamment : la taxe sur l'électricité, taxe sur la publicité, taxe de séjour, le versement transport, les droits de mutation et publicité foncière...

Au titre de la fiscalité directe, la commune a fixé les taux suivants en **2022** :

- La taxe d'aménagement	:	3,00 %
- La taxe foncière sur les propriétés bâties	:	45,98 %
- La taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	76,80 %

Et a perçu :

En Investissement :		
10226 Taxe d'aménagement	:	10 147,17 €

En Fonctionnement :		
7311 Impôts directs locaux	:	408 950,00 €

Au titre de la fiscalité indirecte, la commune a perçu :

- La taxe consommation finale d'électricité	:	16 373,88 €
- Les taxes additionnelles aux droits de mutation	:	42 146,81 €

La Dette

La dette est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement.

L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

La dette de la commune est composée de 2 emprunts.

A date du **31 Décembre 2022**, la dette de la commune est de **912 470,10 €** répartis en 2 emprunts souscrits auprès de 2 prêteurs. La durée résiduelle de la dette est de 15 ans 4 mois.

L'emprunt ayant la maturité la plus longue arrive à maturité en juillet **2038**.

Les 2 emprunts de la commune sont à taux fixes, plus élevés que les conditions actuelles de marché et présentent une pénalité de sortie de forme actuarielle.

Il est impossible de réaliser une économie de frais en réaménageant ces emprunts. Pour atteindre l'objectif de baisse d'annuités, la commune n'a pas d'autre choix que de rallonger la durée des emprunts.

Cette stratégie de rallongement est une solution qui engendrera un surcoût final d'environ **124 000 €** pour une baisse de ses annuités sur la mandature de **75 000 €**.

Cette solution n'est pas à envisager.

Le Personnel

Les effectifs de la commune au 31 décembre 2022 se composent de la manière suivante :

Fonctionnaires titulaires :

Filière administrative :

- Un attaché territorial,
- Un adjoint administratif principal de 1^{er} Classe,
- Un adjoint administratif.

Filière Technique :

- Deux adjoints techniques temps pleins et un poste à 25/35^{ème}.

Filière Médico-sociale :

- Une ATSEM 2^{ème} Classe.

Filière animation :

- Adjoint d'animation de 2^{ème} Classe.

Auxiliaires :

Filière administrative :

- Un agent de remplacement en qualité d'adjoint administratif.
- Quatre contrats PEC en intervention dans les écoles.

Durant l'exercice 2022, la commune a employé des animateurs pour les centres aérés pendant les vacances et, pendant un mois un adjoint d'animation.

Un contrat en renfort du service technique a aussi été utilisé suite à la fin des contrats PEC pour les postes en service technique.

Le total des dépenses pour l'exercice 2022 relatifs aux frais de personnel se monte à **410 364,90 €**.

Les Ratios

Les ratios repris ci-dessous sont extraits de la fiche financière AEFf provisoire 2022 de la commune.

	montant en €	Montant en € par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
FONCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	969 130	858	761	748	825
Produits de fonctionnement CAF	969 130	856	750	733	799
dont : Impôts locaux	408 950	361	299	298	324
Fiscalité reversée par les GFP	259 783	229	85	82	76
Autres impôts et taxes	76 880	68	76	68	64
Dotations globales de fonctionnement	95 104	84	141	132	142
Autres dotations et participations	57 804	51	68	75	70
dont : FCTVA	2 714	2	2	3	3
Produits des services et du domaine	45 788	40	44	40	62
Total des charges de fonctionnement = B	870 123	769	626	623	689
Charges de fonctionnement CAF	868 855	768	611	598	631
dont : Charges de personnel (montant net)	406 280	359	285	269	282
Achat et charges externes (montants nets)	202 860	179	210	205	211
Charges financières	49 410	44	11	11	12
Subventions versées	6 062	5	18	19	22
Contingents	130 916	116	35	40	45
Résultat comptable = A - B = R	99 007	87	134	125	156
Capacité d'autofinancement brute = CAF	100 275	89	139	136	168

INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires=C	74 260	66	325	339	415
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	0	0	98	100	135
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	0	0	48	51	72
Autres dettes à moyen / long terme	0	0	0	0	1
Subventions reçues	54 785	48	112	103	97
FCTVA	8 060	7	39	39	37
Autres fonds globalisés d'investissement	10 147	9	7	9	16
dont : Taxe d'aménagement	10 147	9	7	9	16
Amortissements	1 268	1	5	11	12
Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires=D	91 001	80	316	345	403
dont : Dépenses d'équipement	53 449	47	258	279	316
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	37 853	33	51	57	68
Remboursements des autres dettes à moyen / long terme	0	0	1	1	2
Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
Charges à répartir	0	0	0	0	0
Immobilisations affectées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	16 741	15	-9	6	-13
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	16 741	15	-9	7	-12
Résultat d'ensemble	82 266	73	143	118	188
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	912 470	806	498	444	553
dont encours des dettes bancaires et assimilées	912 470	806	488	437	540
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21	912 470	806	488	437	540
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	86 963	77	62	68	79
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	498 263	440	589	574	548

Et les différents ratios repris du compte administratif 2022.

Informations financières – ratios (2)		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	770,65
2	Produit des impositions directes/population	359,67
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	858,84
4	Dépenses d'équipement brut/population	47,01
5	Encours de dette/population	0,00
6	DGF/population	83,64
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	46,83 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	93,58 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	5,47 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %

Thun-Saint-Amand, le Vendredi 24 Mars 2023

Le Maire



J-N BROQUET

Note de présentation brève et synthétique du CA 2022 de la commune de THUN-SAINT-AMAND

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Thun-Saint-Amant
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL0112023
Objet :	DEL 011/2023 : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-24 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Documents budgétaires et financiers
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215905944-20230324-DEL0112023-BF
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_0.xml	text/xml	1.4 Ko
Document principal (Document budgétaire) Nom original : DOCBUDG_21590594400017_059512_CA_2022_28032023000000.xml Nom métier : 99_BU-059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_1.xml	text/xml	94.7 Ko
Annexe (Délibération) Nom original : deliberation 0112023 ADOPTION DU CA 2022.pdf Nom métier : 70_DE-059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	228 Ko
Annexe (Autres annexes budgétaires) Nom original : deliberation 0112023 note de pr__sentation ca 2022.pdf Nom métier : 71_AN-059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	863.9 Ko
Annexe (Autres annexes budgétaires)	application/pdf	92.6 Ko

Nom original : deliberation 0112023 ANNEXE page de signature ca
2022.pdf

Nom métier :

71_AN-059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_4.pdf

Annexe (Autres annexes budgétaires)

application/pdf

1.4 Mo

Nom original : deliberation 0112023 rar 2022 sur 2023.pdf

Nom métier :

71_AN-059-215905944-20230324-DEL0112023-BF-1-1_5.pdf

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mars 2023 à 10h02min41s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mars 2023 à 10h02min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mars 2023 à 10h02min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mars 2023 à 10h03min36s	Reçu par le MI le 2023-03-28